

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 5 octobre 2022

13. Rapport CM en réponse à la motion PLR (M. Cochet/A. Honsberger) « Actualisation des subventions » (A. Kurth)

Introduction

La motion susmentionnée a été acceptée par le Conseil général le 23 mars 2022.

Développement

Afin d'apporter le support d'analyse adéquat, le département des finances a préparé une liste Excel répertoriant toutes les subventions communales, avec indication des montants.

Le conseiller municipal en charge du département des loisirs, sport, culture et le chancelier municipal ont participé à la séance de la commission des finances du 15 septembre 2022.

Il ressort de cette analyse que très peu de subventions ne sont plus d'actualité. Il est aussi relevé qu'une grande majorité de ces subventions sont contractuelles et souvent aussi obligatoires.

Conclusion

Les résultats de cette analyse seront présentés aux partis par le biais de leur commissaire, membre de la commission des finances.

La motion est ainsi réalisée.

CONSEIL MUNICIPAL